

Extrait du registre des délibérations

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 26 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents : • ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS • ARSAC : Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC : Philippe BRUNO, Roger DEGAS • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • LABARDE : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUSE • MARGAUX : Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Christian DECAUDIN, Christian SAUVAGE • SOUSSANS : Christophe DEMILLY, Annette MAURIN.

Absents excusés : Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Michel HAUTIER, Fabienne OUVRARD pouvoir à Roger DEGAS, Jean-Claude MARTIN pouvoir à Claude GANELON, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Véronique SABACA, Jacques DELHOMME pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Claude BERNIARD pouvoir à Allan SICHEL, Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Christophe DEMILLY.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 29 • **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Michel HAUTIER

2014-0307-66 Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs - Décision

Par délibération 2011 30-06/08, du 30 juin 2011, le Conseil Communautaire a décidé d'instituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

En application des articles 1504, 1505 et 1517 du Code Général des Impôts, la CIID se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Il vous est rappelé ci-dessous sa composition.

La CIID est composée de 11 membres :

- le Président de l'EPCI (ou son représentant),
- 10 commissaires (1 est domicilié hors territoire) retenus à partir d'une liste de 20 personnes (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la Communauté). Une autre liste de 20 personnes (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la Communauté) est présentée pour être commissaires suppléants.

Il appartient au Directeur Départemental des Finances Publiques de désigner les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant.

Il vous est donc proposé :

- de nommer Joseph FORTER à la présidence de cette Commission,
- d'accepter les listes jointes, établies à partir des délibérations de chacun des Conseils Municipaux, pour envoi au Directeur Départemental des Finances Publiques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Nomme Joseph FORTER Président de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;
- Donne un avis favorable aux deux listes de 20 personnes proposées comme commissaires titulaires et commissaires suppléants.

Pour copie conforme
Arsac, le 7 juillet 2014

Le Président


